



HONORAIRES DE TRANSACTION MAXIMUM		
PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC (20%)	
VENTE(1)	MODALITES	A LA CHARGE DE
Tous types de transactions (de 0 à 50 000 €)	9%	Vendeur
Tous types de transactions (de 51 000 à 100 000 €)	8%	Vendeur
Tous types de transactions (à partir de 101 000 à 151 000 €)	7%	Vendeur
Tous types de transactions (à partir de 151 000 €)	6%	Vendeur
Tous types de transactions (à partir de 350 000 €)	5%	Vendeur
AVIS DE VALEUR	150 €	
LOCATIONS		
Locaux d'habitation nus ou meubles (soumis a la loi du 6 juillet 1989, art,5)		
Entremise de négociation	Vendeur 0 €	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction bail(2)	10 €/m ² 10 €/m ²	Bailleur Locataire
Etat des lieux location vide (2)	3 €/m ² 3 €/m ²	Bailleur Locataire
Etat des lieux location meublée(2)	3 €/m ² 3 €/m ²	Bailleur Locataire
Locaux commerciaux		
Négociation	15 % du loyer annuel TTC	Preneur
Etat des lieux	3 €/m ²	Preneur
Rédaction de bail	200 €	Preneur
Locaux professionnels		
Négociation	1 mois de loyer mensuel TTC	Preneur
Etat des lieux	3 €/m ²	Preneur
Rédaction de bail	200 €	Preneur
HONORAIRES DE GESTION MAXIMUM		
PRESTATIONS PRINCIPALES A LA GESTION	HONORAIRES TTC (20%)	
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	8 % du loyer mensuel hors charges	
Locaux meublés	8 % du loyer mensuel hors charges	
Locaux commerciaux	8 % du loyer mensuel hors charges	
Locaux professionnels	8% du loyer mensuel hors charges	
Autres locaux (viager, garage, entrepôt)	8% du loyer mensuel hors charges	
Immeubles entiers	8% du loyer mensuel hors charges	
Garantie loyers impayés et détériorations immobilières (en sus de honoraires de gérance)	2,50 % du loyer mensuel charges comprises	

La remise d'une note est obligatoire

1 : Maison, appartement, terrain, immeuble, viager, parts de sci, fonds de commerce, garage)

2 : Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

Honoraires au 06/12/2023